

DÉLIBÉRATION 2025 – 23
SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Approbation de l'avenant n°13 à la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni en Mairie de Tourmignies, sur convocation en date du douze décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur COULON
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur TETARD
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Ludovic ROHART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur LEROY
	M. Ghislain TETARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur BARTHOLOMEUS
	Mme Marie SANDRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur DUCHESNE
	Mme Anne VANPEENE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur MONNET
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur FOUTRY
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Madame MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur DAUCHY
Collège Valorisation des données	M. Alain DUCHESNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Christian LEROY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	0	14	10

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1 ;

Vu le Code des Postes et Communications électroniques ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2017-23 du 6 novembre 2017 et conclu le 13 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°2 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2017-26 du 20 décembre 2017 et conclu le 20 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2018-10 du 6 juin 2018 et conclu le 30 août 2018 ;

Vu l'avenant n°4 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2019-01 du 28 janvier 2019 et conclu le 12 avril 2019 ;

Vu l'avenant n°5 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2020-01 du 22 janvier 2020 et conclu le 9 juin 2020 ;

Vu l'avenant n°6 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2020-06 du 9 juillet 2020 et conclu le 11 septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°7 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2021-15 du 23 novembre 2021 et conclu le 14 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°8 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2022-12 du 16 juin 2022 et conclu le 29 juillet 2022 ;

Vu l'avenant n°9 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2022-26 du 20 décembre 2022 et conclu le 25 avril 2023 ;

Vu l'avenant n°10 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut

débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2023-19 du 13 décembre 2023 et conclu le 12 février 2024 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2024-10 du 5 juillet 2024 et conclu le 7 août 2024 ;

Vu l'avenant n°12 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2024-24 du 06 décembre 2024 et conclu le 09 décembre 2024 ;

Vu le projet d'avenant n°13 annexé à la présente délibération ;

Vu le Rapport d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2025, présenté lors du Débat d'orientations budgétaires du 6 décembre 2024 ;

Considérant le projet porté par le Syndicat mixte, entériné par le Comité syndical lors de sa réunion du 15 juin 2023, de développer des services autour de son réseau très haut débit, à destination des collectivités territoriales et établissements publics du territoire, sous la forme cohérente d'un réseau multi-services ;

Considérant qu'il convient, pour développer en cohérence ces services et créer ce réseau multi-services, d'inscrire ces nouvelles prestations dans le catalogue de la délégation de service public afin que les opérateurs puissent proposer ces services aux collectivités et aux établissements publics du territoire ;

Considérant qu'une première mise en œuvre de ce projet est constituée par le déploiement d'un réseau très bas débit LoRawan pour l'IoT (Internet des Objets) et le déploiement des services associés, décrit dans l'avenant n°11 au contrat de délégation de service public approuvé par le Comité syndical le 05 juillet 2024 ;

Considérant que les autres services proposés dans le cadre du réseau multi-service peuvent désormais être intégrés au catalogue de services de la délégation de service public, qui doit ainsi être modifié par ajouts de prestations, modifications et suppressions ;

Considérant qu'il convient d'harmoniser, dans la forme, au catalogue de services de la délégation de service public, les prestations IoT avec les nouvelles prestations RMS ;

Considérant par ailleurs que le délégataire et le Syndicat mixte ont convenu d'intégrer les subventions versées au titre des raccordements standards dans la clause d'intéressement, il convient de modifier ladite clause d'intéressement dans le contrat de DSP ;

Considérant qu'il convient aussi d'ajouter au catalogue de services de la délégation de service public des offres à destination des utilisateurs finaux pour leur permettre de réaliser les adductions et raccordements au droit du terrain ;

Considérant enfin qu'il convient de permettre au délégataire, sur autorisation du délégant, de mettre en œuvre des offres expérimentales pour tester le développement ou l'adaptation des services rendus ;

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

Article 1 : APPROUVE l'avenant n° 13 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ainsi que tous les actes afférents ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 13 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ainsi que tous les actes afférents ;

Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 14

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Signé électroniquement par : Christophe COULON

Date de signature : 26/12/2025

Qualité : Président

M. Christophe COULON

